

MONTÉE GAGNON
2 922 206

NOTES VENTILATION DE TOITURE:
EN SE QUI CONSERNE LA TOITURE OU IL Y A DES SOFFITES D'ALUMINIUM NON VENTILÉES, NOUS NOUS EN DÉGAGONS DE TOUTE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE & À VENIR, UN INGÉNIEUR DEVRA FAIRE LES CALCULS ADEQUATS EN CONFORMITÉ AVEC LE C.N.B. EN VIGUEUR ET LES RÈGLES DE L'ART

BALCONS:
-PENTE 1" SOUS TOITURE ET 1/4" PL. POUR L'ÉGOUTTEMENT DE L'EAU VERS LE GAZON
-GARDE-CORPS 42" DE HAUT (SI PLUS DE 24" DE DÉNIVÉLATION)
-BARROTTINS Ø 4" 1/2 MAX
AUCUN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" Ø NE DOIT POUVOIR PASSER ENTRE LES BARROTTINS

LES ESCALIERS:
-MAIN COURANTE DE 36"
-GARDE-CORPS 42"
-CONTRE-MARCHES DE 7/34" DE HAUT MAX
-MARCHÉ DE 1 1/2" DE LONG MIN. + UN NEZ DE 1"
-AUCUN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" Ø NE DOIT POUVOIR PASSER ENTRE LES CONTRE-MARCHES ET LES BARROTTINS DE LA MAIN COURANTE

NOTE: "FENETRES DE CHAMBRE"

1. CHAQUE CHAMBRE DOIT AVOIR AU MOINS UNE FENÊTRE EXTERIEURE OU UNE PORTE EXTERIEURE QUI S'OUVRE DE L'INTERIEUR SANS CLÉ, SANS OUTIL, SANS CONNAISSANCES SPECIALES (i.e. LIMITATEUR D'OUVERTURE ET SANS QUIL) NI SOIT NECESSAIRE D'ENLEVER UN CHASSIS DE FENÊTRE OU DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE (SELON ART. 9.9.10.1.1) CCQ-CNB 2010)

2. CETTE FENÊTRE DOIT:
a) OFFRIER UNE OUVERTURE DÉGAGÉE D'UNE SURFACE D'AU MOINS 3.77 PI.CA. (0.35m.ca.), SANS QU'AUCUNE DIMENSION NE SOIT INFÉRIEURE À 15" (380mm), ET B) BAIMAINTENIR CETTE OUVERTURE SANS L'AIDE DE MOYEN DE SUPPORT SUPPLÉMENTAIRE DURANT UNE URGENCE. (SELON ART. 9.9.10.1.2) CCQ-CNB 2010)

NOTE: "HALTUEUR DES APPUIS DE FENÊTRE AU-DESSUS DES PLANCHERS OU DU SOL"

1. À L'EXCEPTION D'UNE FENÊTRE DE CHAMBRE (UNE SEULE SI LA CHAMBRE EN COMPTE PLUS D'UNE), TOUTE FENÊTRE OUVRANTE D'UNE HABITATION, DONT:
a) L'APPUI EST SITUÉ À MOINS DE 36" (900mm) AU-DESSUS DU PLANCHER FINI DU CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA PIÈCE, OU b) LE BORD INFÉRIEUR DE LA PARTIE OUVRANTE DE LA FENÊTRE EST SITUÉ À MOINS DE 71" (1800mm) AU-DESSUS DU PLANCHER OU DU SOL DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FENÊTRE, DOIT ÊTRE PROTÉGÉ PAR UN MÉCANISME (LIMITATEUR D'OUVERTURE) CAPABLE DE BLOQUER LA PARTIE BATTANTE OU COULISSANTE DE LA FENÊTRE ET DE LIMITER L'OUVERTURE, VERTICALE OU HORIZONTALE, À AU PLUS 4" (100mm). (SELON ART. 9.8.8.1.5)8/6)CCQ-CNB 2010)

NOTES GÉNÉRALES:

* L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE PRENDRE ET DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

* LA CONSTRUCTION DEVRA S'EXÉCUTER SELON LES RÈGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR, LORS DES TRAVAUX.

* LES CÔTES ONT PRIORITÉS SUR LE DESSIN.

-SEMELLES ET FONDATIONS À TITRE INDICATIF, À ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR.

* ESCALIER:
-ASSURER UNE ÉCHAPPÉE MINIMALE DE 6'-8"

NOTE 1: LE BOIS DE STRUCTURE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE, LES FERMES DE TOIT DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR LE FABRICANT.

NOTE 2: LA STRUCTURE DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.O.

NOTE 3: PRÉVOIR DE RENFORCER & AJUSTER LA HAUTEUR DES POUTRELLES & LEURS ESPACEMENT EN FONCTION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER SÉLECTIONNER AINSI QUE LES DESSUS DE COMPTOIR QUI SONT AUTRE QUE DU STRATIFIÉ (V. ING. DU FABRICANT.)

NOTE 4: PRÉVOIR LA CONTINUITÉ DES COLONNES JUSQU'À LA FONDATION

NOTE 5: TOUTES LES FENÊTRES QUI ONT LEURS SEUILS À MOINS DE 36" DU PLANCHER AURONT UN LIMITATEUR D'OUVERTURE À 4"

FENÊTRE EGRESS. -DCOF (9.7.1.2)

NOTE:
PRÉVOIR "ETHAFOAM" SOUS TOUTE LISSE ANCRÉE AU BÉTON.

NOTE "A": CONTINUITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU

LES SÉPARATIONS COUPE-FEU VERTICALES EXIGÉES, Y COMPRIS UNE PARI DE GAIN VERTICALE OU DE CAGE D'ESCALIER, DOIVENT COMPORTER UN PROLONGEMENT ÉQUIVALENT DANS UN VIDE TECHNIQUE HORIZONTAL OU UN VIDE DE CONSTRUCTION SITUÉ AU-DESSUS DE CES SÉPARATIONS COUPE-FEU. (ART. 9.10.9.10) CCQ-CNB 2010)

CES SÉPARATIONS COUPE-FEU DOIVENT COMPORTER UN JOINT ÉTANCHE À LA FUMÉE À LA JONCTION D'UN PLANCHER, D'UNE DALLE DE TOIT ET D'UN PLATELAGE DE TOIT. (ART. 3.1.8.3.3) CCQ-CNB 2010)

NOTE: OBTURATION COUPE-FEU DES PÉNÉTRATIONS TECHNIQUES.

SI DES TUYAUX, TUBES, CONDUITS, CHEMINÉES, FILS ET CABLES ÉLECTRIQUES, FILS ET CABLES DE TÉLÉCOMMUNICATION, CABLES DE FIBRES OPTIQUES, CANALISATIONS INCOMBUSTIBLES, TOTALEMENT FERMÉES, BOÎTE DE SORTIE ÉLECTRIQUE ET AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES SIMILAIRES PÉNÈTENT DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU OU UNE PARI FAISANT PARTIE D'UN ENSEMBLE DE CONSTRUCTION POUR LEQUEL UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU EST EXIGÉ, LE JOINT AUTOUR DE CES PÉNÉTRATIONS DOIT ÊTRE OBTURÉ PAR UN COUPE-FEU CÔTÉ "F" (SELON ART. 9.10.9.6) CCQ-CNB 2010)

LEGENDE & ABRÉVIATIONS

- CLOISON PORTEUSE
- CHARGE CONCENTRÉE
- AVERTISSEURS DE FUMÉES ÉLECTRIQUE DEVRONT ÊTRE RELIÉS ENTRE EUX
- AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE
- VENTILATEUR ÉLECTRIQUE ENCASTRÉ

NOTE:
TOUTES LES GAINES DE PRISES D'AIR ET ÉVACUATION DEVRONT SE TERMINER, AUX MURS EXTERIEURS, PAR DES PERSIENNES DE VENTILATION DE MÊME COULEUR QUE LE REVÊTEMENT EXTERIEUR. (VOIR ING. EN MÉCANIQUE POUR NOMBRES, DIMENSIONS ET EMPLACEMENT.)

NOTES STRUCTURALES:

LINTEAUX POUR LA BRIQUE:
L.4"x4"x1/2" POUR LONGUEUR MAX. = 5'-6"
L.4"x4"x3/8" POUR LONGUEUR MAX. = 7'-6"
L.6"x4"x1/2" POUR LONGUEUR MAX. = 10'-0"

LINTEAUX DE BOIS AU-DESSUS DES OUVERTURES:
DE 0'-0" @ 4'-0" = L.2'-2"x10"
ET PLUS DE 4'-0" = L.3'-2"x10"
SAUF AUX ENDROITS INDICUÉS

NOTES SUR LA STRUCTURE

- TOUTS LES MURS PORTEURS DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE
- TOUTS LES POTEAUX DE BOIS SERONT CALCULÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE OU PAR LE FABRICANT DE FERMES, POUTRE L.V.L. ET POUTRELLES DE PLANCHER.
- L'ESPACEMENT ENTRE LES POUTRELLES SERA CALCULÉ PAR LE FABRICANT DE POUTRELLES

NOTE: COUPE-FEU DES VIDES DE CONSTRUCTION HORIZONTAUX COMBUSTIBLES (PLANCHERS ET TOITS EN BOIS)

LES VIDES DE CONSTRUCTION HORIZONTAUX D'UN PLANCHER OU D'UN TOIT DE CONSTRUCTION COMBUSTIBLE, QUI NE SONT PAS PROTÉGÉS PAR GICLERS, DOIVENT ÊTRE DIVISÉS (AVEC UN CONTREPLAQUE 3/2" OU UN ASPENITE 3/2", DONT LES JOINTS SONT SUPPORTÉS) EN COMPARTIMENTS ÉTANCHES D'AU PLUS 300 m.ca. (3229 pi.ca.) DE SURFACE, SANS DIMENSION HORIZONTALE, DANS UN SENS OU DANS L'AUTRE, SUPÉRIEURE À 20m. (65'-7"). (ART. 9.10.16.1.5) ET 6) CCQ-CNB 2010)

LES VIDES DE CONSTRUCTION DES CORNICHES EXTERIEURES, BALCONS ET AJUENTS, DOIVENT ÊTRE DIVISÉS (AVEC UN CONTREPLAQUE 3/2" OU UN ASPENITE 3/2", DONT LES JOINTS SONT SUPPORTÉS) AUX ENDROITS OU CES VIDES SE PROLONGENT AU-DELA DES SÉPARATIONS COUPE-FEU VERTICALES EXIGÉES, ET DE FAÇON QUE CES VIDES N'AIENT AUCUNE DIMENSION HORIZONTALE SUPÉRIEURE À 20m. (65'-7"). (ART. 9.10.16.1.7) CCQ-CNB 2010)

NOTE: PROTECTION DES MURS, CLOISONS, COLONNES, POUTRES, LINTEAUX ET AUTRES ÉLÉMENTS PORTEURS.

S'ASSURER DE LA PROTECTION DES MURS, CLOISONS, COLONNES, POUTRES, LINTEAUX ET AUTRES ÉLÉMENTS PORTEURS, ET CE AVEC L'APPLICATION DE (2) GIPSES 5/8" TYPE "X" AU RÉMÉTRE DE CES ÉLÉMENTS (1 HEURE AU FEU MINIMUM ATTEINT).

INDEX DES PAGES

A-1: IMPLANTATION
A-2: PLAN DES FONDATIONS
A-3: PLAN DU NIVEAU 0
A-4: PLAN DU NIVEAU 1
A-5: PLAN DU NIVEAU 2
A-6: ÉLEVATION PRINCIPALE ÉLEVATION LATÉRALE GAUCHE
A-6: ÉLEVATION PRINCIPALE ÉLEVATION LATÉRALE DROITE
A-7: COUPE TRANSVERSALE ET COMPOSITION
A-8: COUPE DE MUR TYPE
A-9: COUPE DE BALCONS, DÉTAIL ESCALIER, DÉTAIL GAINNE MÉCANIQUE ET TABLEAU DES PORTES

EMISSION

INFORMATION	DATE	PAR
PRELIMINAIRE		
PERMIS	28.04.2021	FV
SOUMISSION		
CONSTRUCTION	28.04.2021	

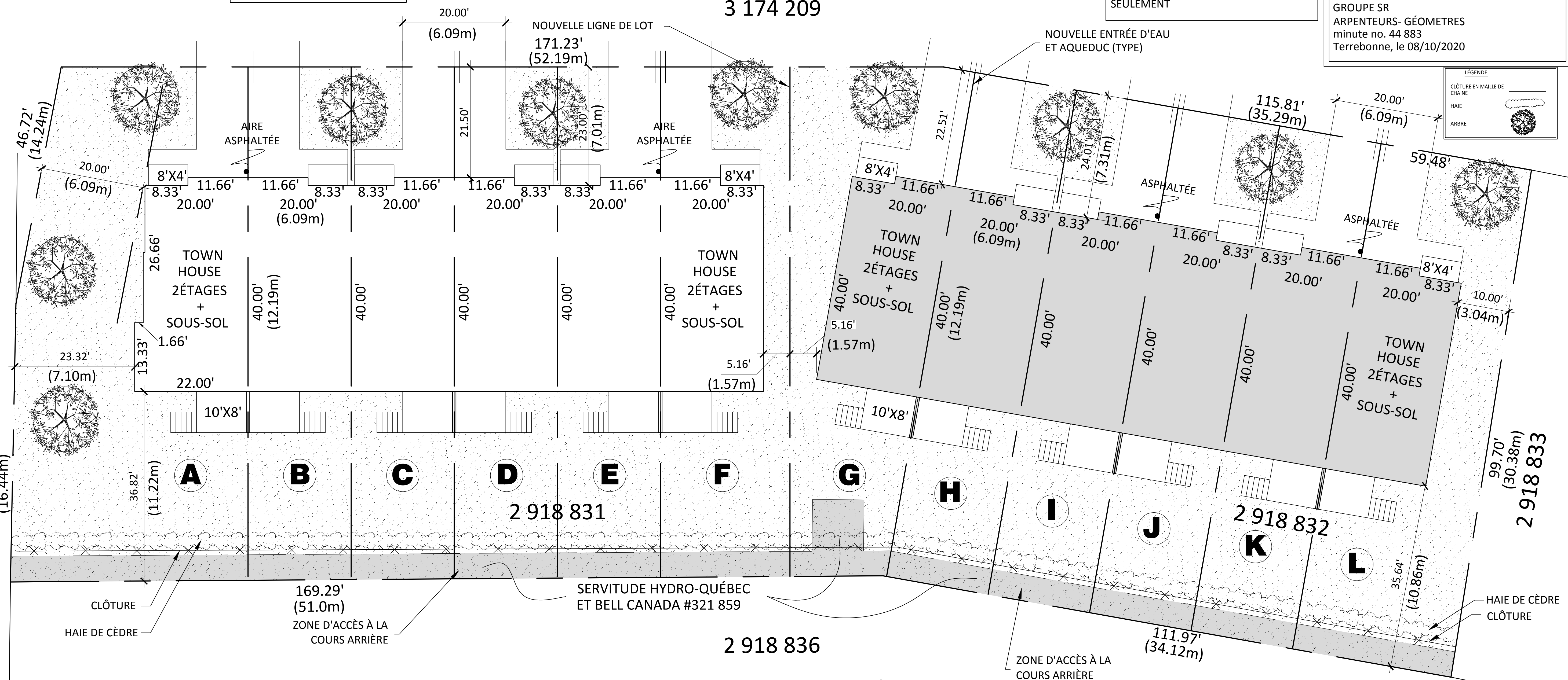
REVISION

DATE	REVISION	PAR

RUE MARIE-JOSÉE
3 174 209

LE TOUT DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN ARPEUTEUR GEOMETRE CE DESSIN EST A TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

EXTRAIT DES PLANS FOURNIS PAR:
GROUPE SR
ARPEUTEURS- GÉOMETRES
minute no. 44 883
Terrebonne, le 08/10/2020



IMPLANTATION PROJÉTÉE
ECHELLE: 1"=20'-0"

FACADES DE RAYONNEMENT (CCQ-CNB 2010)

PARTIE DU CODE APPLICABLE	PARTIE 3		PARTIE 9		DEGRÉS DE RÉSISTANCE AU FEU (MINUTES)	TYPE DE CONSTRUCTION (PROPOSÉ)		TYPE DE REVÊTEMENT (PROPOSÉ)	
	DISTANCE LIMITATIVE (m)	SURFACE FAÇADE (m²)	% BAIES NON PROTÉGÉES (OUVERTURE)	% PERMISES		COMBUSTIBLE	INCOMBUSTIBLE	COMBUSTIBLE	INCOMBUSTIBLE
PRINCIPALE (COMPLÈTE)						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GAUCHE (COMPLÈTE)	3.04	79.59	12%	5.60%	9.10.15.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DROITE (COMPLÈTE)	1.57	79.59	7.14%	5.60%	9.10.15.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARRIÈRE (PAR UNITÉ TYPE)	10.86	39.79	100%	31.55%	9.10.15.5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FELICE VACCARO architecte

9880 BOUL GOVIN EST, MONTREAL, QUEBEC H1C 1A6
T. 514.814.4963
E. vaccaroarch@videotron.ca



CONSULTANTS

CLIENT

LES PRODUCTION BEL-CO inc.

PROJET

6 UNITÉS LOGEMENTS

DESSIN

PLAN D'IMPLANTATION

ECHELLE 1"=10'-0"

DATE 27.08.20

DESSIN FV

VERIFICATION FV

DOSSIER A202123

REVISION

EMISSION PERMIS/CONSTR.

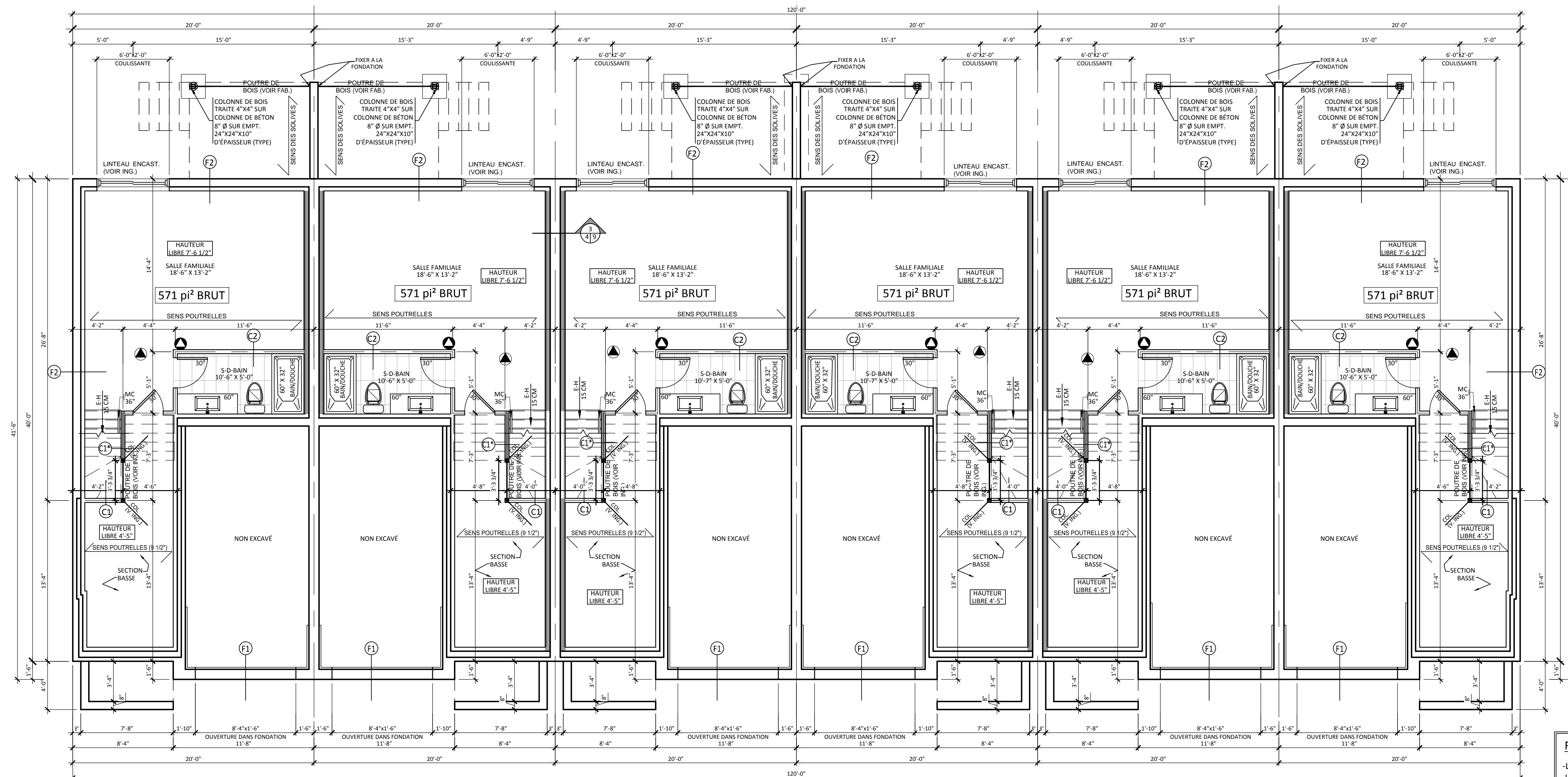
DE 9

EMISSION

INFORMATION	DATE	PAR
PRELIMINAIRE		
PRELIMINAIRE		
PERMIS	28,04,2021	FV
SOUSSION		
CONSTRUCTION	28,04,2021	

REVISION

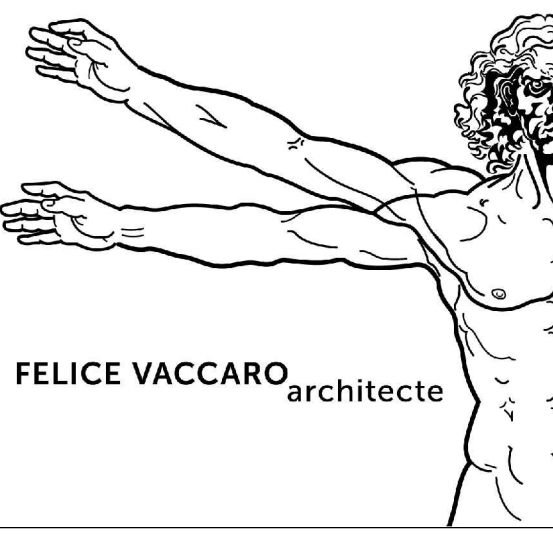
DATE	REVISION	PAR



PLAN DU NIVEAU 0

ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

FONDACTIONS
 -LES FONDATION SUGG/ R' ES ONT " T " PR" VUE POUR UN SOL DE CAPACIT' PORTANTE " GALE A 2000 Lbs/pi²
 -LA QUALITÉ DU SOL DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE ET APPROUVÉE SUR PLACE PAR UN INGÉNIEUR EN GÉOTECHNIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



FELICE VACCARO architecte
 9880 BOUL GOUIN EST, MONTREAL, QUEBEC H1C 1A6
 T. 514.814.4963
 E. vaccaroarch@videotron.ca



CONSULTANTS

CLIENT
 LES PRODUCTION BEL-CO inc.

PROJET
 6 UNITÉS LOGEMENTS

DESSIN
 PLAN DU NIVEAU 0

ECHELLE	3/16" = 1'-0"
DATE	27,08,20
DESSIN	FV
VERIFICATION	FV
DOSSIER	A202123
REVISION	DE
EMISSION	PERMIS/CONSTR.

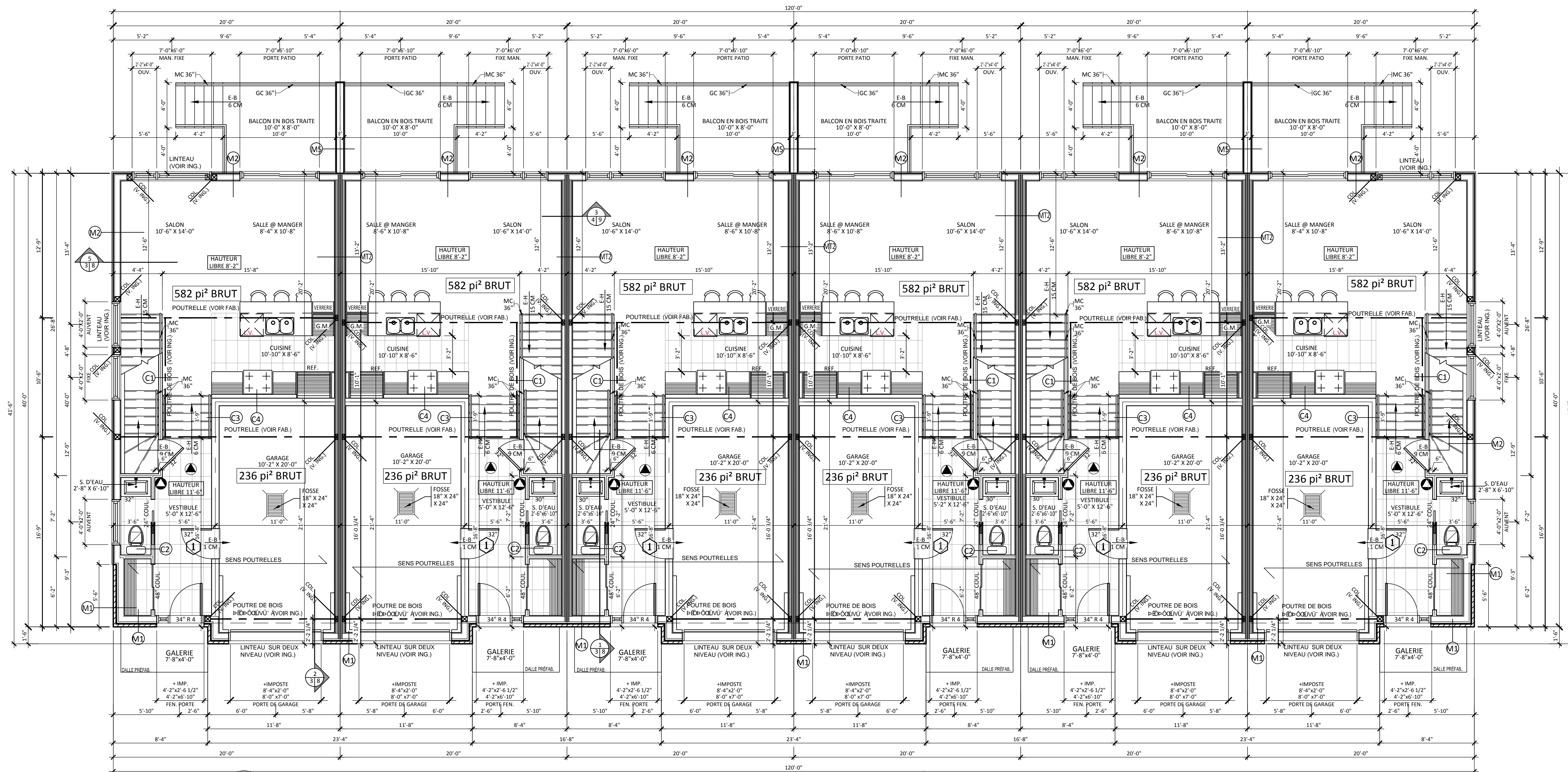
A3

EMISSION

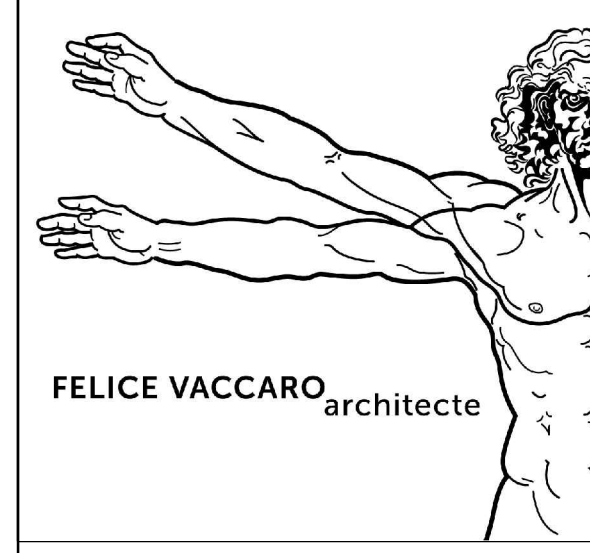
INFORMATION	DATE	PAR
PRELIMINAIRE		
PRELIMINAIRE		
PERMIS	28.04.2021	FV
SOUSSION		
CONSTRUCTION	28.04.2021	

REVISION

DATE	REVISION	PAR



PLAN DU NIVEAU 1
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"



9880 BOUL GOUIN EST, MONTREAL, QUEBEC H1C 1A6
T. 514.814.4963
E. vaccaroarch@videotron.ca

SCEAU

A 1627
FELICE VACCARO
ARCHITECTE
Vaccaro Felice

CONSULTANTS

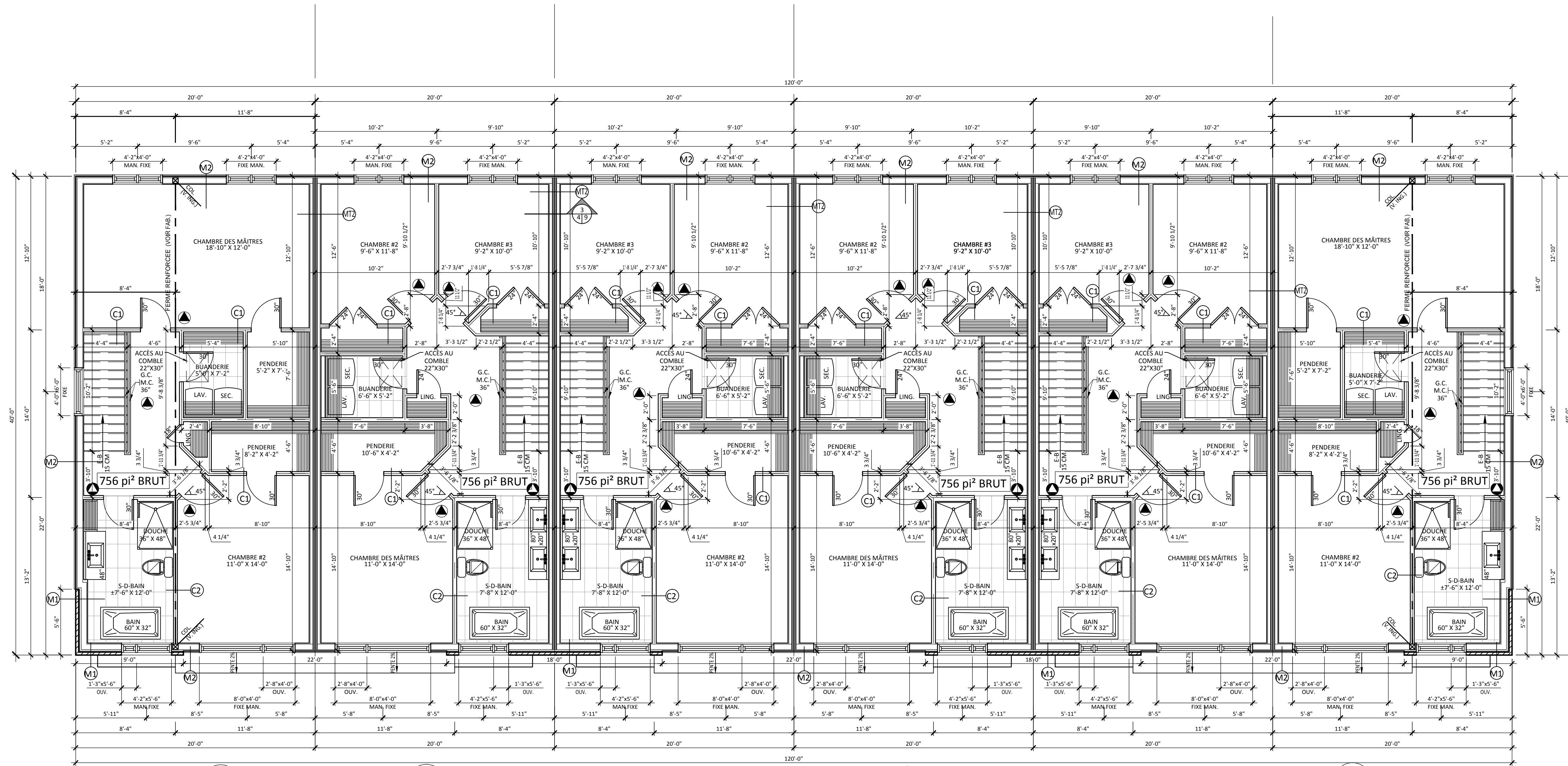
CLIENT
LES PRODUCTION BEL-CO inc.

PROJET
6 UNITÉS LOGEMENTS

DESSIN
PLAN DU NIVEAU 1

ECHELLE	3/16" = 1'-0"
DATE	27.08.20
DESSIN	FV
VERIFICATION	FV
DOSSIER	A202123
REVISION	DE
EMISSION	PERMIS/CONSTR.

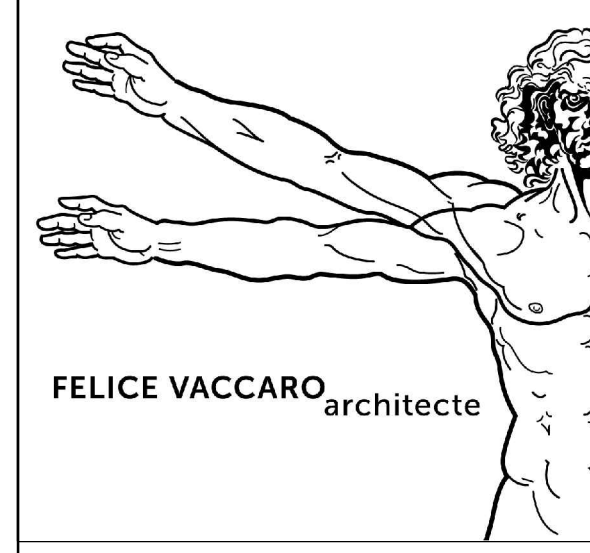
A4



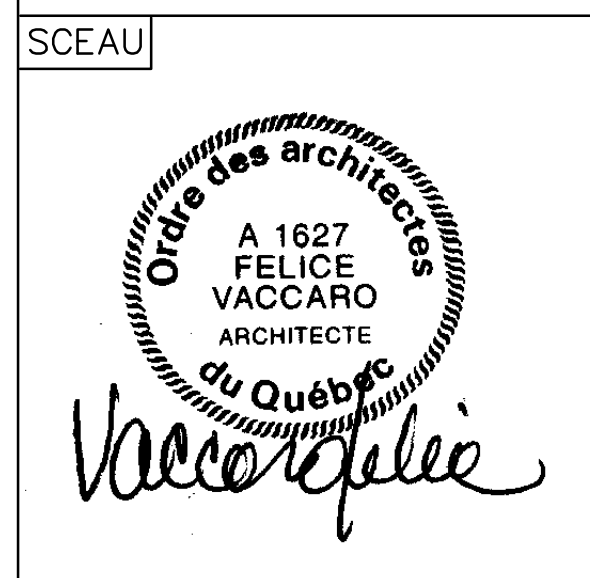
PLAN DU NIVEAU 2
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

EMISSION		
INFORMATION	DATE	PAR
PRELIMINAIRE		
PERMIS	28,04,2021	FV
SOUSSION		
CONSTRUCTION	28,04,2021	

REVISION		
DATE	REVISION	PAR



9880 BOUL GOUIN EST, MONTREAL, QUEBEC H1C 1A6
T. 514.814.4963
E. vaccaroarch@videotron.ca



CONSULTANTS

CLIENT
LES PRODUCTION BEL-CO inc.

PROJET
6 UNITÉS LOGEMENTS

DESSIN
PLAN DU NIVEAU 1

ECHELLE	3/16"=1'-0"
DATE	27,08,20
DESSIN	FV
VERIFICATION	FV
DOSSIER	A202123
REVISION	
EMISSION	PERMIS/CONSTR.

A5